

PROGRAMME DE FORMATION

EXECUTIVE MASTER DROIT ET GESTION INTERNATIONALE DU PATRIMOINE (EMDGIP)

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Executive Master

NIVEAU DE LA FORMATION : Titre RNCP de niveau 7 (eq. BAC +5)

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

L'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine (EMDGIP) est un diplôme reconnu par l'Etat - Titre RNCP Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine de Niveau 7 - Eq. Bac +5 (Titre de niveau 7 (RNCP38029) enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle par décision du Directeur de France compétences en date du 20/09/2023, date d'échéance de l'enregistrement 20/09/2026).

L'Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine (EMDGIP) est un diplôme accrédité Fédération Nationale Droit du Patrimoine (FNDP).

JURISCAMPUS spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée. Cette formation en partenariat avec l'Université PARIS- DAUPHINE allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur afin de proposer un parcours professionnel.

Le diplôme Expert en Optimisation et Transmission du Patrimoine permet de répondre aux exigences de capacité professionnelles suivantes :

- Professions immobilières ;
- Intermédiaire en assurances (IAS Niveau I - Courtier) ;
- Compétence Juridique Appropriée (CJA) ;
- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) (sous réserve de justifier en plus de l'obtention de l'examen AMF* à compter du 1er janvier 2020) ;
- Intermédiaire en Financements Participatifs (IFP) ;
- Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP - Niveau I - Courtier).

*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF

Objectifs de la formation :

Ce diplôme a pour objectif de former des spécialistes du conseil de l'ingénierie patrimoniale en les amenant à intégrer les aspects internationaux dans leur démarche en développant leurs connaissances spécifiques (droit international privé, conventions fiscales ...).

Cette formation vise l'acquisition de compétences permettant :

- De développer et consolider une culture juridique, fiscale et financière.
- D'élaborer un diagnostic de la situation patrimoniale d'un client présentant des éléments d'extranéité.
- D'identifier et comprendre les contraintes et les objectifs patrimoniaux d'un client dans un contexte international.
- De recommander des stratégies patrimoniales en tenant compte de cette orientation internationale et des régimes spécifiques des pays concernés.
- De savoir expliquer les résultats attendus ainsi que les implications des stratégies recommandées en tenant compte des contextes spécifiques de chaque pays.
- De réaliser une veille en intégrant à chaque étape les aspects internationaux.
- De maîtriser la fiscalité des particuliers et du patrimoine en contexte international.
- De comprendre le fonctionnement des conventions fiscales bilatérales.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Ce diplôme a pour objectif de former les :
 - Gestionnaires de patrimoine
 - Gestionnaires de fortune
 - Banquiers privés et ingénieurs patrimoniaux
 - Gestionnaires de family office
 - Experts-comptables
 - Notaires
 - Avocats
- Prérequis :

Préalablement à cette formation, le participant devra :

 - Être titulaire d'un MASTER 1 en droit, gestion, AES, du DSCG ou du DEC
 - Ou être titulaire d'un diplôme inscrit au RNCP de Niveau 7 dans la catégorie NSF 313 ou NSF 128
 - Ou de tout autre diplôme considéré comme équivalent par le Comité de sélection
 - Ou pouvoir attester dans un domaine en lien avec la gestion de patrimoine, d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le Comité de sélection

ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation **Executive Master Droit et Gestion Internationale du Patrimoine (EMDGIP)** représente un volume horaire d'enseignement de **283 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Feuille d'émargement par demi journée signée par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie présentielle,

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 14h IMMO
- 15h IAS/DDA
- 7h IOBSP

Informations complémentaires

- IAS/DDA : Assurance de personnes : 15
- IAS/DDA : Prévoyance / Santé : 15
- IMMOBILIER/LOI Alur : 14
- IOBSP : Autres activités : Epargne / Crédit Professionnel etc : 2
- IOBSP : Crédit consommation et de trésorerie : 2
- IOBSP : Crédit immobilier : 7
- IOBSP : Regroupement de crédits / RAC : 2

Modalité de suivi de la formation : Mixte (présentiel collectif + distanciel asynchrone)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Pour mieux s'adapter aux contraintes professionnelles, cette formation s'appuie sur une organisation pédagogique mixte c'est-à-dire alliant formation à distance par internet et regroupements physiques :

- 150 heures d'enseignements sont dispensées à distance sur une plate-forme pédagogique en ligne. Les cours, délivrés chaque semaine, sont accompagnés d'exercices d'entraînement et d'outils de communications avec l'équipe pédagogique ;
- 19 jours de regroupements physiques. Ils sont l'occasion de mettre en pratique les connaissances acquises à distance, complétées par 7 conférences.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Le diplôme est validé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- obtenir une note minimum de 10/20 à la moyenne générale ;
- ne pas obtenir une note éliminatoire inférieure à 5/20.

Toutes les notes se compensent.

Pour les candidats ajournés, une session de rattrapage est organisée sous la forme d'un grand oral dans les deux mois suivant la décision du jury. La note finale retenue à l'issue de la seconde session est celle obtenue au grand oral.

Contrôle continu

Épreuves écrites sur table

Mises en situation pratique (écrit et oral)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Sophie Schiller (Professeur des Universités, agrégée des facultés de droit) et Eric Fongaro (Professeur des universités) Philippe BAILLOT (Docteur en droit), Pierre CENAC (Notaire), Damien CHARRIER (Expert-comptable), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole), Cyril MODICOM (Avocat à la cour), Jean-Marc MOULIN (Professeur des Universités).
- **Responsable des épreuves** : Somaya EL KHADDARI

VALIDATION DE LA FORMATION

Le diplôme est validé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- obtenir une note minimum de 10/20 à la moyenne générale ;
- ne pas obtenir une note éliminatoire inférieure à 5/20.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Somaya EL KHADDARI
--------	--------------------

Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

FONDAMENTAUX

- L'approche patrimoniale globale
- Les régimes matrimoniaux (régime primaire, légal, conventionnels, adaptation régimes mat aux risques prof)
- La fiscalité des particuliers (IR, IFI, fiscalité internationale)
- La prévoyance (protection sociale, régimes obligatoires et solutions facultatives, constitution de revenus pour la retraite)
- La propriété (indivision, démembrement de propriété)
- La transmission du patrimoine (les libéralités et la dévolution successorale, pacte Dutreil)
- Les fondamentaux du droit international privé
- L'environnement réglementaire de la commercialisation des actifs financiers
- Gestion de portefeuille et d'actifs financiers
- Fondamentaux gestion de portefeuille
- Maîtriser la phase clé de la découverte client
- Management (contractualisation de la relation de travail, obligations RH)

EXPERTISE

- La dimension relationnelle en gestion de patrimoine
- Principes généraux de droit international privé
- Les régimes matrimoniaux et les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés en droit international privé
- Méthodologie de l'audit patrimonial international
- Les successions en droit international privé
- Fiscalité internationale (principes généraux, IRPP, IFI...)
- Les personnes vulnérables en droit international privé
- Travailleurs en situation transfrontalière : impacts sur la sécurité sociale et la fiscalité des revenus
- Contrôle fiscal et lutte contre l'évasion fiscale en matière internationale
- Les régimes matrimoniaux, successions et libéralités à l'international : stratégies patrimoniales
- La fiscalité internationale : stratégies
- Le patrimoine immobilier détenu par des résidents étrangers en France
- Le patrimoine immobilier détenu par des résidents étrangers en France
- Le TRUST
- La fiscalité DMTG
- Les dispositifs de prévoyance à l'international
- L'assurance-vie Luxembourgeoise
- L'assurance-vie en matière internationale

Conférences :

- La finance durable
- Lutte contre le blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme
- Impatriation et expatriation
- Les sociétés semi-transparentes et la fiscalité internationale
- La finance à l'international
- Le marché de l'art

Examen AMF* - Optionnel

Une formation Juriscampus en e-learning sera proposée aux apprenants souhaitant se préparer et passer l'examen AMF* (sans supplément au coût de la formation)

*Examen AMF en application des articles 312-3 à 312-5, 314-9, 318-7 à 318-9, 321-37 à 321-39, et 325-24 à 325-26 du règlement général de l'AMF